



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 95186

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la question de savoir si l'implantation des nouveaux établissements pénitentiaires définie dans la loi d'orientation et de programmation pour la justice n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 sera accompagnée par un déploiement d'effectifs supplémentaires de gendarmes dans les zones retenues ou si les risques incombant à ces nouvelles structures seront assumés par l'administration pénitentiaire. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

Texte de la réponse

Dans le cadre du programme de construction d'établissements pénitentiaires défini dans la loi du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice, il est prévu de déplacer en zone de gendarmerie nationale (ZGN) six établissements actuellement situés en zone de police nationale (ZPN) et d'en reconstruire sept autres en ZPN. Un établissement pour mineurs sera également construit en ZGN.

IMPLANTATION ACTUELLE	IMPLANTATION ENVISAGÉE	DATE DE LIVRAISON	TYPE
Établissements dont la construction est prévue en ZGN :			
Lyon (69)	Corbas (69)	Avril 2009	Maison d'arrêt
Ajaccio (2A)	Sarrola (2A)	Mars 2011	Centre pénitentiaire
Rennes (35)	Vézin-le-Coquet (35)	Mars 2009	Centre pénitentiaire
Le Havre (76)	St-Aubin-Routot (76)	Novembre 2009	Centre pénitentiaire
Poitiers (86)	Vivonne (86)	Août 2009	Centre pénitentiaire
Alençon (61)	Condé-sur-Sarthe-Pacé	2010	Maison centrale
-	Lavaur (81)	Juin 2007	Etablissement pour mineurs
Établissements dont la construction est prévue en ZPN :			
Bourg-en-Bresse (01)	Bourg-en-Bresse (01)	Janvier 2009	Centre pénitentiaire

Béziers (34)	Le Gasquinoi (34)	Novembre 2009	Centre pénitentiaire
Mont-de-Marsan (40)	Mont-de-Marsan (40)	Octobre 2008	Centre pénitentiaire
Nancy (54)	Maxeville (54)	Janvier 2009	Centre pénitentiaire
Le Mans (72)	Coulaines (72)	Mai 2009	Centre pénitentiaire
Vendin-le-Vieil (62)	Vendin-le-Vieil (62)	2011	Maison centrale
Roanne (42)	Roanne (42)	Octobre 2008	Centre de détention

Ce programme de construction de centres pénitentiaires va générer, dans les prochaines années, des besoins en effectifs pour la gendarmerie nationale. À partir des établissements pénitentiaires existants en ZGN et en ZPN, la gendarmerie a défini des critères de dimensionnement en vue de déterminer le volume de postes qu'il serait souhaitable de consacrer à la mission de transfèrement dans les années à venir. Pour les établissements prévus en ZPN, un coefficient réducteur tenant compte des charges assurées par la police nationale est appliqué. Le besoin évalué à ce jour par la gendarmerie est de 164 postes. La répartition annuelle de ces postes est envisagée comme suit :

2007	2008	2009	2010	2011
4	13	139	1	7

Néanmoins, la mise en place de ces effectifs est conditionnée par l'existence de ressources financières suffisantes entre 2008 et 2011. Ces charges nouvelles, apparues postérieurement à l'identification des besoins attachés à la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) du 29 août 2002, n'ont en effet pas donné lieu, à ce stade, à une programmation particulière.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95186

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5326

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4464